

& CO SASU
Au capital de 5 000€
2, rue Caroline Berchère – 91580 ETRECHY
Siret : 908 081 631 00016

PROCES VERBAL ASSEMBLEE **EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2023**

Le 20 septembre 2023 à 18 heures ;

La SASU & CO : Société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 € dont le siège social est situé au 2, rue Caroline Berchère – 91580 ETRECHY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 908 081 631 RCS d'Evry, est représentée par M. Florian CARBETI, agissant en qualité de Président. Il est propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société & CO ;

Associée unique de ladite société

- A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Démission du Président actuel
- Nomination du Nouveau Président
- Pouvoirs au Président

Première résolution – Démission du Président actuel

Le Président, M. Florian CARBETI, présente à l'associé unique sa démission de son poste, à la suite de la cession d'actions de la société & CO à la société FONDATION SASU.
Cette démission prend effet ce jour, soit le 20 septembre 2023.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Nomination du Nouveau Président

L'assemblée décide de procéder à la nomination du président : la société FONDATION SASU, Siren 979 076 171, au capital de 5 000€, sis 2, rue Caroline Berchère – 91580 ETRECHY, représenté par M. Florian CARBETI, né le 1^{er} avril 1994 à Evry Courcouronnes (91), demeurant au 2, rue Caroline Berchère – 91580 ETRECHY.

Cette nomination est effectuée pour une durée de 50 ans.

Dans ses rapports avec les tiers de bonne foi, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Dans ses rapports avec les associés, le Président a tous pouvoirs pour engager la société, à l'exception des actes suivants qui nécessitent une autorisation préalable des associés réunis en Assemblée Générale Ordinaire, comme prévu dans les statuts de la société.

La société FONDATION SASU, représenté par M. Florian CARBETI, déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance prévue par la loi.

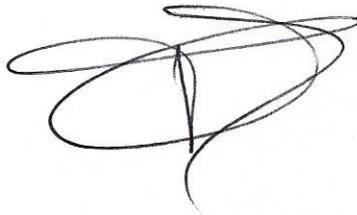
La société FONDATION SASU, représenté par M. Florian CARBETI, déclare accepté les fonctions de président.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution – Pouvoirs au Président

L'associé donne tout pouvoir à la Présidence afin d'accomplir toutes les formalités auprès du Greffe du commerce.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long tail, likely belonging to Florian Carbeti.